

Objet : convocation du conseil municipal

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la réunion du conseil municipal qui se tiendra le :

mercredi 27 mai 2020 à 19h00

En raison de l'épidémie de coronavirus, afin de respecter les consignes sanitaires gouvernementales, la réunion du conseil municipal se tiendra exceptionnellement en salle du Laussy de Gières. Le public sera limité à dix personnes (personnel municipal et presse non inclus).

Lors de cette séance du conseil municipal, auront lieu :

- **l' élection du maire**
Conformément au code général des collectivités territoriales (et notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8), le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.
- **la détermination du nombre d'adjoints au maire**
Conformément au code général des collectivités territoriales (et notamment l'article L2122-2), le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.
- **l' élection des adjoints au maire**
Conformément au code général des collectivités territoriales (et notamment les articles L2122-7 et suivants), les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Vous trouverez en pièces jointes le procès-verbal du dernier conseil municipal, l'ordre du jour du conseil municipal du 27 mai 2020, une note de synthèse, un pouvoir ainsi que la charte de l'élu local et les articles du CGCT liés aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Pierre VERRI.